

Parc naturel régional

Haut-Jura



SCOT DU HAUT-JURA

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Document approuvé - Comité Syndical du 24 juin 2017



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Une montagne *qui vit*



Préambule : un projet pour un territoire équilibré, résilient et de qualité.....4

1. Un territoire attractif grâce à l'excellence de la qualité de vie.....5

1.1. Confirmer un lieu de vie singulier et exceptionnel.....5

1.1.1. Pérenniser l'équilibre du territoire par le renforcement de l'armature territoriale5

1.1.2. Mettre en valeur les paysages et patrimoines emblématiques, marqueurs de l'identité du territoire7

1.1.3. Valoriser les paysages ordinaires du cadre de vie, condition de l'attractivité du territoire7

1.1.4. Préserver les milieux remarquables en matière de biodiversité, condition de pérennité d'un territoire exceptionnel8

1.2. Renouer avec une urbanisation économe, durable et de haute qualité8

1.2.1. Accompagner la mutation des espaces urbanisés9

1.2.2. S'engager dans une urbanisation durable et moins énergivore9

1.2.3. Renforcer les pôles de l'armature territoriale par une intensification urbaine..... 10

1.2.4. Favoriser la proximité dans les projets d'aménagement..... 10

1.2.5. Mettre en place les stratégies foncières adaptées et maîtriser la consommation foncière 11

1.3. Répondre aux besoins de mobilité et de communication des habitants..... 12

1.3.1. Structurer les flux sur les principaux axes de mobilité 12

1.3.2. Offrir des alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment par une offre de transport en commun connectée et adaptée aux besoins 12

1.3.3. Intégrer la mobilité, notamment par les modes doux, dans l'aménagement urbain... 13

1.3.4. Veiller à la mise en œuvre des offres de télécommunication et intégrer dans les aménagements la place des réseaux 13

2. Un territoire acteur de son nouveau économique 14

2.1. Favoriser le développement et l'innovation en entreprise 14

2.1.1. Créer et accompagner les espaces de création, d'innovation et de coopération nécessaires au développement d'un tissu économique en évolution 14

2.1.2. Favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques..... 15

2.2. Conforter et développer les activités agricoles et sylvicoles 15

2.2.1. Préserver les espaces agricoles stratégiques actuels et futurs 15

2.2.2. Faciliter la diversification de l'activité agricole à l'échelle du territoire..... 16

2.2.3. Aménager le potentiel de développement forestier 16

2.3. Optimiser le potentiel touristique 17

2.3.1. Pérenniser les activités de sports d'hiver en intégrant les évolutions des pratiques, du climat et en préservant les ressources de son attractivité 17

2.3.2. Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire pour une offre quatre saisons multifonctionnelle..... 17



2.3.3. Adapter l'offre d'hébergement aux cibles touristiques et favoriser les synergies avec les résidents permanents.....	18
2.3.4. Améliorer les conditions d'accès aux sites touristiques	19
3. Un territoire structuré par la cohésion territoriale et sociale	20
3.1. Accueillir de nouvelles populations.....	20
3.1.1. Viser une augmentation ambitieuse mais réaliste de la population	20
3.1.2. Créer de nouveaux logements pour répondre aux besoins du territoire	21
3.2. Promouvoir un territoire solidaire.....	21
3.2.1. Adapter l'offre de logements aux budgets de tous les ménages et à la diversité des besoins.....	21
3.2.2. Offrir des réponses innovantes aux besoins en services.....	21
3.3. Conforter les offres commerciales et de services des pôles de l'armature territoriale	22
3.3.1. Renforcer en priorité les centralités commerciales et réorganiser l'offre de périphérie	22
3.3.2. Favoriser la pérennité du niveau d'équipements et de services en s'appuyant sur l'armature territoriale.....	22



Préambule : un projet pour un territoire équilibré, résilient et de qualité

Face aux mutations profondes mises en lumière dans le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est structuré autour de principes simples mais fondamentaux qui constituent la philosophie du SCOT du Haut-Jura :

- Pour maintenir une cohésion et une identité dynamiques, **le PADD reconnaît en premier lieu les qualités intrinsèques du territoire qu'il convient de conserver et de valoriser pour constituer le cadre serein aux changements en cours**. Ce cadre est constitué de deux piliers principaux :
 - L'**organisation multipolaire et maillée** du territoire qui, grâce à la juste articulation entre villes, bourgs et villages, permet de maintenir un territoire innervé et vivant,
 - Les **richesses paysagères et écologiques** incomparables qui constituent un trait distinctif représentant à la fois un atout pour l'attractivité et le développement du territoire et une responsabilité particulière vis-à-vis des choix d'aménagement qui seront faits.
- A l'intérieur de ce cadre, le PADD établit en second lieu **une ambition sur la façon d'aménager le territoire en plaçant au cœur de la démarche le défi de la qualité**. Ce défi n'est pas un simple impératif moral, mais constitue une réponse pragmatique, bien qu'ambitieuse, aux enjeux avérés ou en émergence sur le territoire :
 - Le basculement depuis la fin des années 2000 vers une économie présenteielle qui place le cadre de vie, la qualité des services et des aménités au centre des enjeux de développement,
 - Le repositionnement du tissu industriel sur des productions à plus forte valeur ajoutée qui renforce l'aspiration des entreprises à bénéficier d'espaces économiques vitrines, de lieux de travail de qualité pour maintenir une main d'œuvre convoitée, de lieux de vie attractifs pour faire venir et rester les profils qualifiés nécessaires à la compétitivité, etc.
 - La diversification des attentes des touristes qui mettent en concurrence l'offre locale avec celles attractives de territoires proches ou lointains,

Aussi bien pour les secteurs du territoire en croissance que pour ceux qui sont en recul, pour les centres-villes que pour les hameaux, pour les zones d'activités que pour les équipements touristiques, la **recherche de la qualité par la mise en œuvre de démarches de projet constitue le deuxième axe fort du PADD**.
- Compte-tenu du poids que constituent les aménagements du territoire devenus aujourd'hui obsolètes à cause de leur faible capacité de transformation et de réutilisation et considérant par ailleurs que les mutations actuelles ne sont que la préfiguration d'un rythme de changements de plus en plus rapide et d'aléas de plus en plus fréquents, le PADD intègre comme toile de fond à ses objectifs **une ambition plus grande d'adaptabilité et de résilience des aménagements**. Cela passe par une approche fine de la **diversification des cibles, des usages et de la contextualisation des aménagements**.



1. Un territoire attractif grâce à l'excellence de la qualité de vie

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables reconnaît les caractéristiques intrinsèques du territoire comme les ressources privilégiées de son développement futur. L'organisation multipolaire et maillée participant à la qualité de vie, les grands paysages et ceux du quotidien basés sur des écosystèmes remarquables sont autant d'atouts non reproductibles qui différencient le territoire du Haut-Jura tant des offres métropolitaines concentrant aujourd'hui la croissance, que des espaces périurbains banalisés qui en constituent les sous-produits.

Considérant résolument que ces caractéristiques du Haut-Jura constituent plus des ressources de développement que des contraintes, le PADD les inscrit comme des priorités pour l'inspiration et la valorisation des projets d'aménagement de toutes échelles qui seront réalisés sur le territoire.

Ces atouts remarquables ne trouvent leur pleine valeur sur le territoire que si celui-ci constitue un lieu de vie attractif proposant à ces habitants et aux personnes de passage, des espaces bâtis de qualité, une urbanisation respectueuse des ressources et des paysages ainsi qu'un accès au reste du monde en phase avec les modes de vie mobiles et connectés actuels.

1.1. Confirmer un lieu de vie singulier et exceptionnel

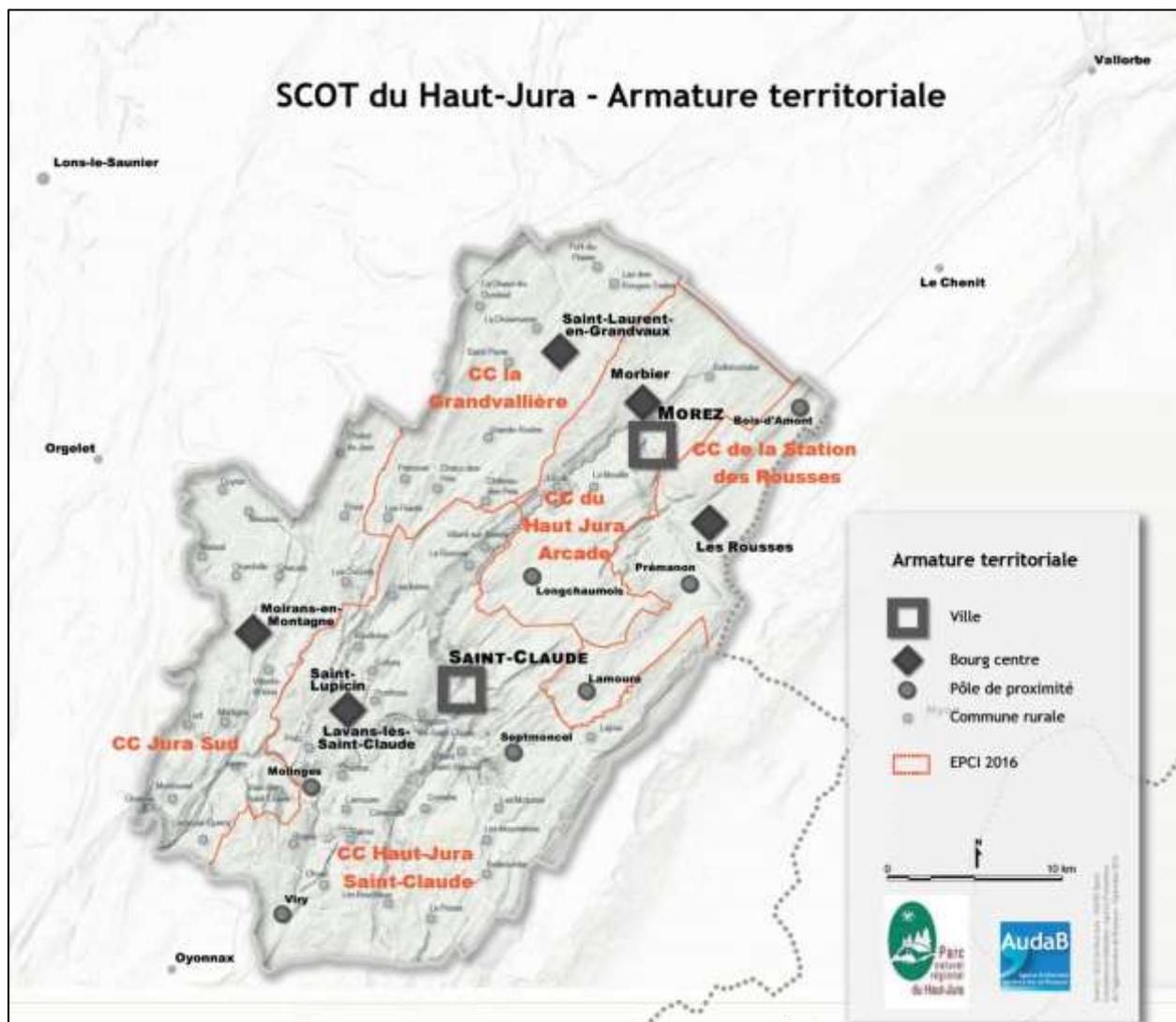
Le caractère singulier du Haut-Jura tient tant à la diversité des paysages et des écosystèmes qu'il accueille qu'à la forte proximité et imbrication de ceux-ci avec les lieux de vie qui maillent le territoire. Cette proximité constitue le caractère singulier de cette montagne habitée dont l'attractivité dépend d'un équilibre fragile entre lieux de vie, paysages et biodiversité. Maintenir cet équilibre est le premier grand objectif que se fixe le PADD pour enrayer la banalisation et la dévitalisation du territoire en cours aujourd'hui.

1.1.1. Pérenniser l'équilibre du territoire par le renforcement de l'armature territoriale

Enjeux : L'équilibre entre lieux de vie, paysages et biodiversité ainsi que la pérennité et l'accès aux équipements et services pour les habitants, en somme l'attractivité du territoire dans toutes ses dimensions, reposent aujourd'hui sur une organisation territoriale maillée par des polarités de tailles différentes. Cette organisation héritée est considérée comme une condition d'équilibre et d'attractivité du territoire et il revient au SCOT d'enrayer les dynamiques actuelles de son érosion.

Objectifs : Faire de l'ensemble des choix d'aménagement portés par le SCOT, les vecteurs du renforcement de l'armature territoriale en redéfinissant les complémentarités et les fonctions des polarités autour de quatre niveaux :

- Les **deux villes** de Saint-Claude et Morez doivent continuer à constituer les piliers de cette organisation par réinvestissement des grandes fonctions de centralités (grands services et équipements, offres commerciales structurantes, offre de transports renforcée, etc.),
- Les **cinq bourgs-centres** de Saint-Laurent-en-Grandvaux, Morbier, Les Rousses, Moirans-en-Montagne ainsi que l'ensemble Lavans-lès-Saint-Claude/Saint-Lupicin doivent assurer l'équilibre du territoire par un accès aux services et équipements intermédiaires par sous-bassins de vie,
- Les **sept pôles de proximité** de Bois-d'Amont, Prémanon, Lamoura, Longchaumois, Septmoncel, Molinges et Viry doivent constituer les relais de ces services et équipements sur les secteurs du territoire les plus denses et contraints en termes d'accès,
- Les **51 communes rurales** sont destinées à bénéficier, a minima, des services et équipements proposés par les autres pôles.





1.1.2. Mettre en valeur les paysages et patrimoines emblématiques, marqueurs de l'identité du territoire

Enjeux : Constatant que les dynamiques actuelles de développement investissent des espaces particulièrement vulnérables d'un point de vue paysager et conscient que les impacts potentiellement irréversibles qu'ils peuvent subir portent atteinte à l'une des clés de l'identité du territoire, il est demandé la prise en compte et la valorisation dans les projets d'aménagement et d'urbanisme de ces biens communs.

Objectifs :

- Intégrer dans la planification et les projets d'aménagement du territoire les enjeux paysagers relevés dans la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura à travers :
 - L'identification et la prise en compte, comme points de départ des démarches de projets, des sites paysagers remarquables, des paysages et sites sonores identifiés dans la Charte,
 - L'intégration comme composante à part entière dans les projets, des paysages emblématiques, notamment les paysages ouverts, et du patrimoine architectural emblématique ou vernaculaire.
- Mettre en valeur ces éléments sans compromettre leur intégrité ou leur pérennité, voire en les renforçant à travers :
 - La recherche de sobriété pour les aménagements publics, qu'ils prennent place en milieu urbain ou en milieu naturel pour les activités de pleine nature ou l'interprétation,
 - La mise en place d'actions complémentaires visant à pérenniser les espaces ouverts, les prés-bois et contenir la forêt à travers une utilisation agricole pérenne des terres,
 - La préservation des sites emblématiques des impacts des équipements, infrastructures et urbanisation qui pourraient en modifier la perception.

1.1.3. Valoriser les paysages ordinaires du cadre de vie, condition de l'attractivité du territoire

Enjeux : Au-delà des paysages emblématiques, la qualité de vie (et l'attractivité qui en découle) est largement dépendante des lieux de vie quotidiens qui constituent nos paysages ordinaires. Desservant l'image du territoire par leur faible qualité, ils restent aujourd'hui le parent pauvre des projets d'aménagement de petite et moyenne envergure.

Objectifs :

- Améliorer la qualité les paysages ordinaires par l'intégration d'une approche paysagère spécifique dans les documents de planification et comprenant notamment la notion de limites d'urbanisation,
- Intégrer dans les projets d'aménagement et d'équipement des objectifs d'insertion paysagère articulant macro-paysages, micro-paysages, formes urbaines et architecturales,
- Inciter au traitement des espaces déjà urbanisés qui constituent des points noirs paysagers à travers :
 - La requalification des entrées de ville, des entrées de territoire et des zones d'activité économique banalisées par des aménagements standard, peu intégrés et hostiles aux piétons,
 - La reconversion ou la démolition des équipements ou bâtiments obsolètes (friches),
 - La suppression des pollutions visuelles induites par la publicité grâce à une approche et une harmonisation intercommunales, voire intercommunautaires, de la signalétique locale.



1.1.4. Préserver les milieux remarquables en matière de biodiversité, condition de pérennité d'un territoire exceptionnel

Enjeux : Le caractère exceptionnel du territoire dépend des paysages mais également des milieux et espèces naturels qu'il accueille et qui participent tout autant à la réalité singulière de ce territoire : espèces emblématiques, milieux et ressources rares. Conscient de l'interdépendance profonde de ces éléments, le PADD réaffirme que la richesse du territoire ne pourra se construire durablement sans la préservation de sa biodiversité exceptionnelle mais aujourd'hui en partie menacée par les effets induits d'un certain type d'urbanisation et de développement récents.

Objectifs :

- Assurer la prise en compte le plus en amont possible des enjeux environnementaux dans l'élaboration des documents d'urbanisme ou des projets afin d'en favoriser la compréhension, l'acceptabilité et la valorisation (label, image, etc.),
- Préserver les milieux naturels remarquables du territoire (forêts alluviales, zones humides, pré-bois, pelouses sèches et prairies, milieux aquatiques) et leur fonctionnalité écologique en intégrant lors de l'élaboration des projets deux grands principes :
 - Eviter et réduire autant que faire se peut les impacts sur ces milieux et sur les continuités nécessaires à leur fonctionnalité,
 - En cas d'impact, appliquer un principe de compensation à l'échelle adéquate.
- Rendre compatible le développement de l'urbanisation avec la préservation, voire l'amélioration des enjeux environnementaux dits ordinaires,
- Préserver la ressource en eau à travers :
 - La préservation des ressources en eau stratégiques majeures du territoire, des secteurs karstiques les plus exposés aux risques de pollutions et plus généralement des milieux humides,
 - La gestion de la répartition des besoins en eau par rapport à la ressource disponible,
 - La maîtrise de la qualité des rejets dans les milieux.
- Préserver le territoire des pollutions, réduire la quantité de déchets et garantir leur traitement.

1.2. Renouer avec une urbanisation économe, durable et de haute qualité

A l'instar du reste de la France, l'urbanisation a connu de profondes mutations dans le Haut-Jura à partir des années 1950. Ces évolutions, motivées par des aspirations légitimes (en termes d'hygiène, de confort, etc.) et rendues possibles par l'expansion économique du pays, se sont souvent faites en abandonnant les qualités propres des formes urbaines et architecturales héritées du passé. Le PADD promeut un urbanisme durable qui entend renouer avec certaines qualités de l'urbanisme traditionnel du Haut-Jura, tout en y intégrant les normes (hygiène, sécurité, etc.), les aspirations (confort, intimité, etc.) et les enjeux (sobriété énergétique, etc.) du XXI^e siècle. Cette approche entend mettre en avant :

- Le gisement pour un habitat de qualité que représente, sous réserve d'adaptation, le bâti ancien existant,
- La réinterprétation des formes urbaines et villageoises pour les extensions d'urbanisation permettant :
 - de concilier densité et qualité de vie des habitants si les projets sont conçus dans une démarche d'ensemble intégrant les qualités propres du lieu et non au coup par coup en fonction d'opportunités foncières,
 - de créer les conditions nécessaires à une vie sociale villageoise qui distingue fondamentalement la vie dans le territoire de la ville générique et des espaces périurbains,



- de répondre aux enjeux de sobriété foncière et énergétique tant grâce aux propriétés du bâti que par un renouvellement de la proximité et de l'accessibilité,
- de limiter la dispersion urbaine et les charges qu'elle induit pour la collectivité.

Cette approche ambitieuse d'un urbanisme économe, durable et de haute qualité ne peut réellement prendre racine sur le territoire qu'à condition de s'inscrire dans une démarche de projet, idéalement intercommunale, qui intègre un volet foncier et une ingénierie capable d'accompagner sa mise en œuvre.

1.2.1. Accompagner la mutation des espaces urbanisés

Enjeux : Facilement délaissés par les processus d'urbanisation des décennies précédentes, les espaces déjà urbanisés du territoire sont identifiés comme les lieux prioritaires à réinvestir pour faire vivre le territoire, valoriser l'existant, créer des conditions de vie de qualité et limiter les coûts induits par une extension urbaine indéfinie à la charge de la collectivité.

Objectifs :

- Donner la priorité au réemploi du bâti sur l'ensemble du territoire : mobilisation des logements vacants, reconversion des friches existantes de toute nature (industrielles, commerciales, touristiques, etc.), adaptation des fermes dans les villages, etc.
- Construire prioritairement dans les espaces déjà urbanisés en mobilisant le foncier non bâti et sans usage collectif identifié (dents creuses, délaissés urbains, etc.),
- Susciter et accompagner le renouvellement des tissus urbains par :
 - Les démolitions ciblées sur le bâti ou les aménagements obsolètes, sans valeur patrimoniale et qui font obstacle au renouvellement et à l'attractivité,
 - La requalification des espaces publics en lien avec le renouvellement des usages,
 - La transformation sur le long terme des tissus pavillonnaires qui dysfonctionnent.
- Redonner de l'attractivité aux centralités par revitalisation des centres et une intensification des usages compatible avec la qualité de vie : localisation préférentielle des services, commerces et activités dans les centres des villes et villages,
- S'engager dans une gestion économe de l'espace,
- Prendre en compte, dans le réemploi et le renouvellement, les risques existants ou induits (notamment la vulnérabilité au risque inondation).

1.2.2. S'engager dans une urbanisation durable et moins énergivore

Enjeux : Constatant que les modes d'urbanisation actuels ne permettent pas de répondre aux enjeux d'avenir du territoire d'un point de vue social (faible intégration des populations nouvelles, fragmentation sociale, etc.), économique (précarité énergétique, prix de marché inaccessibles, etc.) et environnemental (épuisement des ressources, impacts paysagers, gaz à effet de serre, etc.), le territoire fait le choix, pour donner des chances d'avenir à son attractivité, de s'engager dans une urbanisation durable et moins énergivore, notamment dans les nouveaux secteurs d'urbanisation.

Objectifs : Passer d'une approche au coup par coup de l'urbanisation à une approche durable basée sur une démarche de projet intégrant :

- Les apports méthodologiques, techniques et de participation des éco-quartiers, éco-hameaux et éco-copropriétés,
- Pour l'énergie :
 - De hauts niveaux de performance énergétique pour les constructions neuves et la rénovation thermique du parc existant,
 - Le développement des réseaux de chaleur, notamment pour le bâti ancien qui ne peut atteindre les mêmes niveaux de performance que le neuf,
 - La production potentielle d'énergies renouvelables dans les espaces urbanisés,



- Les possibilités de réduction de l'usage des véhicules motorisés et la densité urbaine des quartiers desservis par les transports en commun (fer).
- o Pour les formes urbaines :
 - Une gestion économe du foncier et la facilitation des transformations et du réemploi (évolutivité, densification, etc.),
 - La prise en compte des morphologies des villes, villages et hameaux pour une bonne intégration et continuité des extensions,
 - L'organisation et la qualification des limites entre espaces bâtis et non bâtis,
 - La prise en compte des risques pour réduire la vulnérabilité des projets en eux-mêmes mais également pour mesurer et réduire les impacts des projets sur le renforcement des risques pour les territoires annexes (*exemple* : impact des surfaces imperméabilisées sur les eaux de ruissellement).

1.2.3. Renforcer les pôles de l'armature territoriale par une intensification urbaine

Enjeux : La fragilisation de l'armature territoriale est alimentée par un recul de l'intensité urbaine de ses pôles. Leur attractivité dépend en effet de l'intensité de vie, d'usages, d'activités et de services qu'ils concentrent. Reconnaisant que l'aménagement urbain participe directement aux conditions favorisant cette intensité urbaine, le PADD fixe un certain nombre d'objectifs spécifiques pour les pôles de l'armature territoriale (villes, bourgs-centres et pôles de proximité).

Objectifs :

- o Intégrer dans les pôles de l'armature, et plus particulièrement dans les centres-villes et centres-villages, des espaces publics d'aménités pour sortir des usages strictement fonctionnels par les habitants ou les personnes extérieures,
- o Eviter la dispersion du commerce afin de conforter les effets de centralité et promouvoir la requalification des sites commerciaux existants, sans création de nouveau site,
- o Favoriser la densité bâtie dans les pôles de l'armature tout en restant compatible avec la qualité de vie,
- o Localiser préférentiellement les locaux à usages partagés dans les centres (espaces de co-working, Maison de santé, etc.),
- o Faire des espaces publics le levier de l'intensification urbaine par :
 - Une conception d'ensemble des espaces publics à l'échelle de la ville, du bourg, du village pour garantir leur cohérence et leur lisibilité,
 - L'intégration systématique des usages multiples de l'espace public : déplacement, loisirs, repos, rencontres, activités pérennes ou temporaires, animation différente en fonction du moment de la journée, de la semaine, de la saison, etc.

1.2.4. Favoriser la proximité dans les projets d'aménagement

Enjeux : La qualité de vie s'appuie sur la possibilité offerte aux habitants, notamment les moins mobiles, d'avoir recours aux équipements et services quotidiens dans la proximité.

Objectifs :

- o Favoriser des formes urbaines permettant d'assurer une mixité fonctionnelle à diverses échelles répondant à l'objectif de proximité entre logements, services et commerces quotidiens, emplois,
- o Privilégier des formes urbaines plus compactes et limiter les développements périphériques afin de réduire l'étirement des tissus urbains pour limiter les distances à parcourir (vers les commerces, les services, les équipements, etc.),



- Développer un réseau reliant les équipements structurants entre eux en mode doux sécurisé, en intégrant les contraintes existantes (topographie, etc.)
- Équilibrer cette proximité avec une offre de mobilité effective (cf. 1.3.).

1.2.5. Mettre en place les stratégies foncières adaptées et maîtriser la consommation foncière

Enjeux : La mise en œuvre effective d'un urbanisme économe, durable et de haute qualité à l'horizon 20 ans nécessite la mise en place dès aujourd'hui des démarches et outils d'action foncière. La non maîtrise du foncier stratégique par la puissance publique constitue en effet le verrou principal aux transformations urbaines dont a besoin le territoire et la raison principale des localisations opportunistes qui se font au détriment de la cohérence urbaine et du bon fonctionnement des équipements et des services. Par ailleurs, l'anticipation sur le temps long des évolutions foncières permet de mieux maîtriser les coûts de sortie des logements sur les secteurs en tension.

Objectifs :

- Gérer le foncier de façon économe en se fixant des objectifs de réduction de la consommation foncière, en mettant en œuvre un urbanisme de projet évitant les logiques d'opportunisme foncier et en développant des formes urbaines moins consommatrices et évolutives,
- Doter le territoire de stratégies foncières élaborées aux échelles pertinentes pour répondre aux besoins en foncier à court, moyen et long termes en identifiant les besoins quantitatifs et les localisations stratégiques au regard de chaque projet d'aménagement,
- Mettre en œuvre des politiques foncières proactives à travers :
 - La mobilisation des outils adaptés : droit de préemption, conventionnement EPF, échanges de foncier, etc.
 - La mise en œuvre d'actions portant sur :
 - La constitution de réserves foncières stratégiques nécessaires aux futurs besoins d'urbanisation,
 - La restructuration du foncier pour permettre aux espaces urbains d'évoluer.
 - La mise en place, en fonction des situations, d'outils complémentaires à la planification pour corriger les déséquilibres des marchés fonciers et immobiliers (ex. PLH).



1.3. Répondre aux besoins de mobilité et de communication des habitants

Le troisième élément identifié comme composante de la qualité de vie est lié à l'offre de mobilité et de communication. Cette offre constitue aujourd'hui un enjeu fondamental pour le territoire :

- En termes d'attractivité : l'omniprésence de la mobilité et des moyens de communication numériques dans le quotidien, la diffusion toujours plus large de modes de vie multi-territoriaux font de ces services des incontournables de l'offre territoriale ;
- En termes de durabilité : l'accès à la mobilité est un enjeu d'équité sociale majeur (notamment pour tous les habitants qui n'ont pas accès à la voiture individuelle), les modes de transports un enjeu environnemental (gaz à effet de serre, nuisances, etc.) et économique (précarité énergétique, avantage compétitif, etc.) prépondérant.

Les réponses à apporter à ces enjeux sur le territoire du Haut-Jura doivent tenir compte :

- De la nature différente des mobilités de proximité et des mobilités de moyenne et longue distance intra- ou extra-territoriales, toutes marquées par les contraintes fortes du relief,
- D'une ambition pragmatique mais réaliste d'offrir des alternatives effectives et attractives à la voiture individuelle qui reste actuellement le recours prépondérant dans un territoire de faible densité.

1.3.1. Structurer les flux sur les principaux axes de mobilité

Enjeux : Le principal levier dont dispose le SCOT pour agir à long terme sur l'offre de transport passe par l'organisation de l'espace et des générateurs de mobilité au sein de celui-ci. Afin de rendre possible l'élargissement d'une offre attractive et abordable financièrement d'alternatives à l'usage individuel de la voiture (et donc réduire l'ensemble des externalités négatives que son usage massif génère), l'aménagement du territoire doit intégrer un certain nombre de principes.

Objectifs :

- Privilégier le développement des pôles de l'armature territoriale afin de concentrer les flux sur des axes de transports structurants,
- Préserver, voire développer, la qualité des infrastructures connectant ces pôles du territoire entre eux,
- Connecter le territoire aux bassins périphériques (notamment économiques) : portes de Bellegarde-sur-Valserine, La Cure, Frasne, Vallorbe, Oyonnax et Nurieux.

1.3.2. Offrir des alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment par une offre de transport en commun connectée et adaptée aux besoins

Enjeux : A plus court terme, le SCOT entend valoriser les offres de transport existantes en les renforçant ou, a minima, en maîtrisant les développements qui pourraient faire obstacles à leur mise en œuvre.

Objectifs :

- Mettre en cohérence les offres de transport tous modes confondus sur les principaux axes de mobilité,
- Intégrer dans les aménagements urbains les espaces nécessaires aux transports en commun (arrêts de bus, gare routière, etc.),
- Développer les structures de transport partagé (co-voiturage, rabattement, parkings relais, etc.) notamment à proximité des points d'accès aux transports collectifs,
- Favoriser le recours au ferroviaire pour les déplacements vers les bassins périphériques pour garantir le niveau de desserte ferroviaire actuel (nombre de trains, temps de parcours),



- Organiser et favoriser le rabattement sur les gares existantes, en veillant à un dimensionnement adapté du stationnement et à une fonctionnalité et attractivité de ces espaces,
- Préserver à long terme les possibilités d'aménagement liées au transport à proximité des gares positionnées sur les lignes en activité,
- Favoriser l'accessibilité des zones d'activités par les transports en commun,
- Développer les liaisons en transports collectifs (ex. navettes) entre des gares et les sites et espaces touristiques (départ de randonnée, lieux de pratiques, commerces, musées, hébergements) (cf. 2.3.4.),
- Valoriser les routes paysagères (vélo et automobile) par des aménagements adaptés (cf. 2.3.2.).

1.3.3. Intégrer la mobilité, notamment par les modes doux, dans l'aménagement urbain

Enjeux : Le recours effectif aux modes doux, qui représentent une forme d'accessibilité universelle, doit pouvoir se développer à partir d'une offre attractive, créant les conditions de sécurité et de confort appropriées aux besoins des usagers. La constitution de cette offre ne peut se faire que par une intégration en amont, dans les phases de conception des projets d'aménagement des villes et villages. Pour ce faire, une redéfinition de la place adaptée de la voiture dans l'espace public sera nécessaire pour chacun de ces projets.

Objectifs :

- Intégrer dans la planification et développer un réseau structurant de modes doux, y compris à l'échelle communale, en intégrant les contraintes existantes (topographie), permettant à tous de se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité pour :
 - Relier les équipements structurants entre eux (équipements scolaires, secteurs commerciaux, points d'arrêt des réseaux de transport collectif, équipements culturels, sportifs et touristiques, etc.) et les zones d'activités économiques,
 - Connecter les réseaux cyclables structurants (extra-urbains et touristiques) et ces réseaux de desserte locale.
- Rééquilibrer l'occupation de l'espace public en faveur des modes doux en :
 - Étudiant les possibilités existantes de création d'espaces de stationnement mutualisés entre divers usages au sein du tissu urbain ou dans sa continuité,
 - Privilégiant les offres mutualisées de stationnement dans les opérations d'aménagement (en particulier dans les ZAE),
 - Réalisant les aménagements permettant de réduire l'impact du trafic de transit dans les traversées de villes et de villages,
 - Aménageant des espaces publics sécurisant qui favorisent les usages de la marche à pied et du vélo.

1.3.4. Veiller à la mise en œuvre des offres de télécommunication et intégrer dans les aménagements la place des réseaux

Enjeux : Devenue en quelques années un élément incontournable pour l'attractivité des territoires, l'offre de télécommunications (internet et téléphonie mobile) reste très contrastée sur le Haut-Jura avec des secteurs sans ADSL et quelques secteurs desservis par la fibre, des zones blanches en 2G et certains secteurs couverts par la 4G. Face à cette fracture numérique sur le territoire, le PADD se fixe des objectifs spécifiques.

Objectifs :

- Veiller à la mise en œuvre effective des offres de télécommunication, notamment le déploiement du réseau internet et mobile très haut débit,
- Intégrer dans les aménagements la présence des réseaux nécessaires au déploiement d'une offre de télécommunication performante.



2. Un territoire acteur de son nouveau économique

Les mutations économiques du Haut-Jura, qui constituent le point de départ des profondes évolutions territoriales en cours, se caractérisent par un processus général de résidentialisation provoqué trois facteurs principaux qui chacun engage des enjeux spécifiques abordés dans cette partie du PADD :

- Le repositionnement de l'industrie vers des fonctions de conception et des productions à plus forte valeur ajoutée engage le territoire vers la prise en compte des nouveaux besoins en matière d'espaces économiques et de la qualité qu'ils offrent aux entreprises de pointe,
- La montée en puissance du travail frontalier et le développement résidentiel qu'il génère nécessitent de concilier cette expansion avec le développement, des activités productives traditionnelles que sont l'agriculture et l'exploitation forestière,
- Le renouvellement de l'activité touristique et des attentes des touristes nécessitent une adaptation de l'offre qui tienne compte des enjeux de durabilité.

Pour fonder un développement qui réponde à ces enjeux, le SCOT entend s'appuyer sur les atouts de l'identité économique du Haut-Jura :

- Créativité et savoir-faire : s'appuyer sur les savoir-faire et la culture d'entreprise du territoire pour favoriser l'innovation et l'émergence d'activités nouvelles,
- Coopération : réinterpréter la tradition coopérative du Haut-Jura pour intégrer les nouveaux modes de conception, d'innovation, de production et de travail (économie collaborative, économie du partage, etc.),
- Développement durable : faire des ressources et de l'environnement le support d'un développement soutenable et exemplaire.

2.1. Favoriser le développement et l'innovation en entreprise

2.1.1. Créer et accompagner les espaces de création, d'innovation et de coopération nécessaires au développement d'un tissu économique en évolution

Enjeux : Le renouvellement ou l'émergence des activités doit pouvoir s'appuyer, en plus d'une animation économique coordonnée, sur un aménagement des espaces économiques adapté, en créant notamment des lieux propices à l'échange et à l'innovation ouverte. Ils doivent être les lieux d'accompagnement des évolutions de la sphère productive et des mutations des activités de services.

Objectifs :

- Doter le territoire des capacités d'accueil suffisantes pour accompagner, avec une offre immobilière adaptée, l'émergence et le développement des entreprises aux différentes étapes de leur vie : pépinière, hôtel, bâtiment relais, etc. Les besoins en la matière doivent être identifiés en amont de la planification et à l'échelle pertinente de l'intercommunalité.
- Accompagner et accueillir les initiatives en faveur de la coopération économique :
 - Formaliser la mise en réseau des acteurs ressources du territoire : lycées, plateformes technologiques, entreprises, atelier des savoir-faire, etc.
 - Favoriser l'émergence d'une offre mutualisée de services supports, notamment dans les zones d'activités économiques,
 - Anticiper et accompagner l'implantation des espaces de coopération économique et d'accueil d'acteurs économiques indépendants : espaces de co-working, fab lab, etc.
- Favoriser l'implantation des espaces de coopération dans les lieux de centralité et d'interaction (principe d'intensification urbaine, cf. 1.2.3.) pour placer les porteurs et entreprises au cœur des réseaux.



2.1.2. Favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques

Enjeux : Offrir des capacités d'accueil adaptées en quantité et en qualité qui répondent tout à la fois à une logique territoriale de long terme et aux conditions de développement des entreprises.

Objectifs :

- Anticiper et programmer une vision à long terme et équilibré de l'aménagement du foncier économique :
 - Doter le territoire, à l'échelle intercommunale, de stratégies d'accueil des entreprises adaptées au besoin quantitatif réel du marché,
 - Prioriser les implantations économiques dans les espaces identifiés comme prioritaires pour l'aménagement équilibré du territoire,
 - Créer dans les ZAE, des aménagements favorisant la mutualisation (stationnement, services, etc.) et la coopération (écologie industrielle, économie circulaire, etc.) et proposant un découpage parcellaire et une occupation de la zone propice aux évolutions,
 - Mettre en cohérence les surfaces économiques planifiées dans les documents d'urbanisme avec le contenu de ces stratégies,
 - Appliquer à la production de foncier économique, le principe de gestion économe de l'espace.
- Réserver du foncier économique au développement artisanal et industriel, en limitant le développement commercial aux sites identifiés comme localisation commerciale préférentielle.

2.2. Conforter et développer les activités agricoles et sylvicoles

Prenant acte des évolutions qui impactent l'activité agricole sur le territoire (fin des quotas laitiers et évolution de la PAC, changement climatique, etc.), le SCOT entend, à travers l'approche d'aménagement qui est la sienne, préserver autant que possible les conditions actuelles de cette activité et ses besoins de développement. Il entend notamment orienter l'occupation du sol de manière à favoriser l'adaptabilité et la résilience des exploitations, à intégrer les liens entre activité agricole, forêt, paysage, environnement et cadre de vie, et à faciliter l'accès à la ressource forestière pour sa valorisation.

2.2.1. Préserver les espaces agricoles stratégiques actuels et futurs

Enjeux : Pour préserver les capacités de production des filières agricoles de qualité qui caractérisent le territoire, notamment à travers ses quatre AOC fromagères, le SCOT entend orienter les projets d'aménagement vers la protection du foncier agricole stratégique, celui-ci devant être défini en fonction des besoins propres à chaque système d'exploitation.

Objectifs :

- Limiter la consommation des espaces agricoles en se fixant des objectifs quantifiés cohérents avec le projet de territoire et s'appuyant notamment sur :
 - L'identification et la prise en compte dans les documents d'urbanisme du foncier agricole stratégique, c'est-à-dire des espaces agricoles dont la disparition remet en cause l'équilibre des exploitations et/ou le maintien des pratiques extensives mobilisant la diversité des terres composant un système fourrager résilient ; pour ce faire, le SCOT demande l'analyse des besoins fonciers avant l'élaboration des projets d'aménagement et le dialogue avec les agriculteurs,
 - La mise en place de politiques foncières articulant de manière complémentaire les objectifs de développement urbain et les objectifs de développement agricole répondant aux principes de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura,



- La préservation des terroirs des AOC qui intègre de façon unique une histoire, des conditions bio-géologiques et climatiques particulières à l'origine des productions de qualité,
- L'adaptation des pratiques agricoles sur les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité.
- o Planifier et aménager en tenant compte :
 - Des besoins d'accès aux exploitations et de circulation entre les parcelles,
 - Des évolutions de l'urbanisation pour relocaliser de manière pérenne les exploitations et les bâtiments soumis au principe de réciprocité,
 - De la qualité des transitions entre les tissus urbains et les espaces agricoles, forestiers ou naturels.

2.2.2. Faciliter la diversification de l'activité agricole à l'échelle du territoire

Enjeux : Tenant compte de la diversité des productions agricoles du territoire (la moitié des exploitations ne sont pas orientées sur la production laitière) et considérant que le territoire recèle encore des gisements d'activités répondant à de nouveaux besoins (circuits courts, production de matériaux bio-sourcés, etc.), le SCOT souhaite faciliter cette diversification territoriale.

Objectifs :

- o Préserver les usages agricoles futurs en identifiant les terres propices pour de nouvelles activités en lien avec la proximité et la diversification (maraîchage, arboriculture, etc.) puis en les protégeant par voie réglementaire, notamment dans les espaces proches des villes et des bourgs-centres,
- o Renforcer la diversité des activités agricoles en intégrant dans la planification et les projets d'aménagement, les espaces de production, les ateliers de transformation et les points de ventes collectifs permettant l'émergence de nouvelles productions, de nouveaux modes de transformation et de valorisation,
- o Donner la possibilité d'une mise en tourisme des activités agricoles du territoire.

2.2.3. Aménager le potentiel de développement forestier

Enjeux : Au-delà des aspects de biodiversité et de paysages, la forêt, avec la couverture de près des deux tiers du territoire du SCOT, représente un gisement d'activité important pour le territoire mais particulièrement sensible aux enjeux de mobilisation de la ressource.

Objectifs :

- o Limiter l'urbanisation des espaces forestiers en se fixant des objectifs quantifiés cohérents avec le projet de territoire,
- o Intégrer dans l'aménagement du territoire :
 - Les accès à la ressource forestière pour son exploitation et sa valorisation par des voies de circulation adaptées aux spécificités du transport forestier,
 - Les besoins en équipements et infrastructures (dépôts, places de retournement, etc.),
 - Les accès liés à d'autres fonctions de la forêt (loisirs, tourisme, randonnée, etc.) en veillant à prévenir, à travers les différents aménagements, les risques de conflits d'usages.
- o Valoriser les débouchés économiques adaptés à la diversité de cette ressource sans remettre en cause les équilibres naturels, paysagers et d'usages du massif.



2.3. Optimiser le potentiel touristique

Les évolutions actuelles du tourisme sur le territoire amènent le SCOT à se positionner sur deux grandes orientations :

- Préserver et renforcer les fondamentaux de l'offre touristique du territoire : cette orientation concerne l'adaptation des activités moteurs du territoire (activités hivernales liées à la neige et activités estivales liées à l'eau et aux activités de pleine nature) mais également la pérennisation des supports même de ces activités, c'est-à-dire les milieux naturels et les paysages dans lesquelles elles prennent place,
- Augmenter significativement les capacités d'adaptation et de résilience de l'offre touristique territoriale pour pouvoir absorber demain au mieux les évolutions non maîtrisables (aléas liés au changement climatique, changement rapide des pratiques, etc.). Cette capacité d'adaptation passe par la diversification quatre saisons, la diversification des activités, la diversité et la qualité des hébergements.

La combinaison de ces deux grandes orientations engage résolument le territoire vers un tourisme durable ou éco-tourisme.

2.3.1. Pérenniser les activités de sports d'hiver en intégrant les évolutions des pratiques, du climat et en préservant les ressources de son attractivité

Enjeux : Bien que soumise à la fois à de multiples concurrences proches ou lointaines, à une évolution rapide des pratiques et aux incertitudes liées au changement climatique, l'offre de sports d'hiver doit continuer à constituer le moteur principal du tourisme dans le Haut-Jura en s'adaptant sans compromettre ses atouts.

Objectifs : Pérenniser les activités de sport d'hiver tout en intégrant les évolutions des pratiques, du climat et en préservant les ressources de son attractivité (paysages, milieux naturels, etc.) :

- Pérenniser les sports d'hiver face aux aléas climatiques et à l'évolution des pratiques :
 - Conforter les domaines de ski de piste en permettant les investissements nécessaires à leur attractivité mais en veillant à :
 - la multifonctionnalité des équipements lorsqu'elle est possible et la capacité à répondre à des besoins tout au long de l'année,
 - la bonne intégration paysagère des infrastructures et structures en toute saison.
 - Pérenniser le capital acquis en matière d'offre nordique en portant, dans les aménagements, une attention particulière à :
 - la continuité des pistes de ski de fond et raquettes dans et autour des espaces urbanisés et aménagés,
 - la conciliation des usages (chiens de traîneaux/skieurs, skieurs/raquettes, etc.), notamment dans leurs dimensions environnementales et sécuritaires,
 - la bonne insertion urbaine et paysagère des aménagements liés aux nouvelles tendances (espaces ludiques, etc.).

2.3.2. Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire pour une offre quatre saisons multifonctionnelle

Enjeux : La diversification, pour être attractive, nécessite le développement d'une offre « différenciante » s'appuyant sur les ressources du territoire mais également sur la qualité des équipements, des aménagements et des paysages dans lesquels cette offre s'inscrit. Pour le Haut-Jura, cette offre spécifique peut se développer notamment sur le potentiel que représentent les activités estivales de pleine nature, les lacs ; les rivières et autres milieux humides, la pratique du vélo, sur les activités culturelles et les sites patrimoniaux.



Objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil, de pratiques et plus globalement l'attractivité des itinéraires de randonnées pour tous les publics en veillant à :
 - La qualité du balisage et des équipements (stationnement autos et vélos, point d'eau, toilettes, etc.),
 - La connexion des principaux points de départ avec les transports publics,
 - La capacité à intégrer l'évolution des profils des pratiquants (vieillesse de la population, attentes des familles, montée en puissance de la promenade, etc.)
- Proposer des aménagements adaptés pour les activités émergentes et non organisées afin d'éviter la dégradation des sites et les conflits d'usage (ex. canyoning, escalade, etc.) et concilier la présence des lieux nécessaires aux pratiques identifiées avec l'urbanisation (ex. atterrissages pour le vol libre).
- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine, supports de l'attractivité touristique en :
 - Intégrant prioritairement les équipements dans les espaces déjà urbanisés,
 - Donnant aux équipements une vocation multifonctionnelle (plusieurs activités, plusieurs saisons) et un usage qui bénéficie aux habitants du territoire,
 - En valorisant les routes paysagères (vélo et automobile) par des aménagements adaptés (cf. 1.3.2.),
 - En veillant à la bonne intégration urbaine et la mise en valeur des équipements et des musées (cf. 3.3.2.).

2.3.3. Adapter l'offre d'hébergement aux cibles touristiques et favoriser les synergies avec les résidents permanents

Enjeux : Particulièrement exposée aux évolutions de clientèles et à leurs nouvelles attentes, l'offre d'hébergement du territoire doit répondre à deux principes :

- L'adaptation aux cibles familiales mais également aux attentes nouvelles liées à un tourisme de niche et à un tourisme de proximité,
- Le développement des synergies entre les vocations touristiques et les vocations résidentielles.

Objectifs : a minima maintenir la capacité d'accueil actuelle globale, tous types d'hébergements confondus :

- Assurer la mise à niveau qualitative de l'offre existante :
 - en maintenant une accessibilité sociale et financière des hébergements collectifs,
 - en favorisant les espaces et usages partagés entre le tourisme familial et les habitants du territoire.
- Développer ou adapter de manière qualitative l'offre aux attentes nouvelles :
 - tourisme de proximité (éco-tourisme, tourisme haut-de-gamme, tourisme chez l'habitant, etc.),
 - tourisme basé sur l'itinérance (gîtes d'étape),
 - offre d'hébergements locatifs en hôtellerie de plein air de nouvelle génération (HLL, tentes meublées, lodges, etc.).
- Développer une offre de tourisme d'affaires et de séminaire répondant aux normes hôtelières moyen/haut de gamme, en cohérence avec la localisation du tissu économique.



2.3.4. Améliorer les conditions d'accès aux sites touristiques

Enjeux : L'offre touristique s'adressant à un public (notamment urbain) qui mobilise toute la diversité des modes de transports, le territoire doit, pour garantir son développement, améliorer les conditions d'accès aux sites touristiques.

Objectifs :

- Développer les liaisons en transports collectifs depuis les gares (TGV et TER) vers les sites et espaces touristiques (lieux de pratiques, commerces, musées, hébergements),
- Favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements internes,
- Limiter la dispersion des équipements touristiques en les implantant à proximité des dessertes en transports.



3. Un territoire structuré par la cohésion territoriale et sociale

Les mutations socio-économiques et spatiales mises en lumière dans le diagnostic tendent à fragmenter le territoire et son corps social en générant des dynamiques totalement divergentes en matière de croissance démographique et de vieillissement, de mixité sociale et d'accès au logement ou encore d'accès aux services, aux équipements et aux commerces.

Face à ces tendances, le SCOT souhaite réaffirmer la volonté d'être à la fois un territoire de croissance et de solidarité en agissant sur deux grands aspects déjà évoqués dans les parties précédentes :

- Le maintien, à travers l'armature urbaine, d'une structure territoriale multipolaire et maillée, clé d'une équité d'accès aux services, aux équipements et aux commerces dans un territoire de montagne,
- Le renforcement, à travers la diversité, de l'adaptabilité et de la résilience du territoire face aux chocs économiques qui l'impactent actuellement le territoire (désindustrialisation et diffusion du travail frontalier) et à ceux qui viendront dans l'avenir.

Les leviers à mobiliser pour atteindre cet objectif concourent directement à la revitalisation des pôles de l'armature territoriale.

3.1. Accueillir de nouvelles populations

Ces dernières années le territoire du SCOT est en légère croissance démographique mais celle-ci recouvre des réalités contradictoires avec des gains importants et des pertes sévères de population, des phénomènes de paupérisation et de gentrification. Pour agir sur ces déséquilibres, il est nécessaire de viser un sursaut de développement dans les villes et bourgs-centres à travers l'engagement d'une véritable politique de revitalisation permettant l'accueil de nouvelles populations sans altérer la haute qualité de vie et l'identité du territoire. Le principal levier d'action consiste à agir sur l'offre de logement.

3.1.1. Viser une augmentation ambitieuse mais réaliste de la population

Enjeux : Compte-tenu de la nature de la croissance démographique actuelle (solde naturel élevé compensant un solde migratoire fortement déficitaire) et des effets du vieillissement de la population sur celle-ci (baisse de la natalité), le territoire doit viser une certaine croissance à court et moyen termes pour se maintenir à long terme. C'est la raison pour laquelle le territoire vise, sur la durée du SCOT, une légère augmentation de la croissance actuelle.

Cet objectif est par ailleurs l'expression d'une ambition justifiée par les atouts du territoire et la cohérence du projet porté par le SCOT.

Cette augmentation est aisément atteignable en réduisant en premier lieu les pertes dans les secteurs déficitaires, et notamment dans les deux villes du territoire.

Objectifs :

- Augmenter à horizon 15 ans la population pour atteindre 53 000 habitants en 2030,
- Conserver l'équilibre général de répartition géographique de la population afin de ne pas affaiblir l'organisation du territoire.

Le projet de SCOT vise une hausse raisonnable de la population de l'ordre de 2 000 habitants à l'horizon 2035, soit 20 ans de mise en œuvre du document. Cette hausse correspond à un rythme de croissance démographique légèrement supérieur à celui observé auparavant : environ +5% en 20 ans (contre +4% au cours des 20 années précédentes).



3.1.2. Créer de nouveaux logements pour répondre aux besoins du territoire

Enjeux : Le besoin en logement pour atteindre l'objectif visé est assez élevé à cause de la taille des ménages, déjà faible, mais appelée encore à diminuer en lien notamment avec le vieillissement de la population. Une part significative de ce besoin devra être satisfaite à travers la mobilisation de logements vacants.

Objectifs :

- Mettre sur le marché a minima 4 150 nouveaux logements à horizon 20 ans,
- Équilibrer la répartition de l'offre résidentielle pour répondre aux enjeux de l'armature territoriale,
- Engager un renouvellement massif de l'offre en milieu urbain (villes et bourgs-centres principalement) pour résorber la vacance et rendre de l'attractivité aux centres.

3.2. Promouvoir un territoire solidaire

Face aux dynamiques de fragmentation sociale en cours sur le territoire, la cohésion ne peut être maintenue que par la mobilisation de multiples leviers, dont celui d'un aménagement solidaire adapté aux enjeux spécifiques du territoire et de sa population.

3.2.1. Adapter l'offre de logements aux budgets de tous les ménages et à la diversité des besoins

Enjeux : Répondre aux besoins de tous les ménages nécessite d'agir à la fois sur la répartition spatiale de l'offre (limiter les effets d'éviction dans les zones sous tension par le logement conventionné) et sur la diversité typologique de l'offre pour s'adapter aux cycles de vie des habitants et aux différents besoins qu'ils induisent.

Objectifs :

- Créer une offre de logement adaptée à la diversité des budgets des ménages :
 - Retrouver un taux de 15% de logements aidés parmi les résidences principales Ce taux est considéré comme un objectif global de mobilisation du parc public et du parc privé.
 - Construire les logements financés par le public prioritairement là où les besoins en matière de diversité du parc de logements sont non satisfaits, c'est-à-dire principalement dans la zone frontalière et dans les communes de l'armature urbaine sous-dotées.
 - Accompagner les initiatives privées de nature à compléter l'offre locative publique à loyer conventionné (bailleurs publics, logements communaux). La mobilisation de ce parc privé, qui peut offrir des loyers similaires au logement public, pourra être mise en œuvre à l'initiative des collectivités (PLH, OPAH).
- Offrir une diversité de logements adaptée à la diversité de la population :
 - Répondre à un spectre large de ménages et faciliter l'émergence des liens intergénérationnels (apprenants, jeunes décohabitants, familles monoparentales, personnes âgées, etc.),
 - Situer l'offre de logements publics à destination des personnes dépendantes ou vulnérables prioritairement à proximité des cœurs de villes et villages existants.

3.2.2. Offrir des réponses innovantes aux besoins en services

Enjeux : Compte-tenu des caractéristiques du territoire, l'accès aux commerces et services constitue un enjeu d'équité sociale à part entière (pour les personnes âgées, les jeunes, etc.) ; il



nécessite la prise en compte des solutions innovantes, adossées au maillage offert par l'armature territoriale et adaptées au contexte de moyenne montagne.

Objectifs :

- Favoriser le développement de systèmes de livraisons et de retrait permettant de répondre aux besoins courants en matière commerciale de l'ensemble du territoire et aux horaires d'actifs (ex. conciergerie de territoire),
- Favoriser la mutualisation et le fonctionnement des équipements par sous-bassin de vie : développement de transports à la demande, mise en réseau numérique, etc.
- Tenant compte des enjeux spécifiques liés au vieillissement de la population du territoire :
 - Favoriser le développement des TIC pour une meilleure prise en charge de la personne (notamment des personnes âgées),
 - Privilégier les opérations à destination des personnes âgées en cœur de village au plus près des services et des commerces de proximité,
 - Communiquer sur les notions d'habitat évolutif aux différents âges de la vie et sur le logement adaptable.

3.3. Conforter les offres commerciales et de services des pôles de l'armature territoriale
Dimension centrale de l'armature territoriale, l'offre d'équipements, de services et de commerces est un des leviers principaux pour agir sur la structure et la cohésion territoriale.

3.3.1. Renforcer en priorité les centralités commerciales et réorganiser l'offre de périphérie

Enjeux : Constatant que la dévitalisation des centres et les choix en matière d'aménagement commercial sont intimement liés, le SCOT souhaite agir de façon forte et cohérente sur ce sujet à travers l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) qui répondra aux objectifs suivants.

Objectifs :

- Rééquilibrer l'offre en faveur des centres en y favorisant les implantations et le développement commercial et en réorganisant l'offre de périphérie préférentiellement dans l'enveloppe des zones commerciales existantes,
- S'appuyer sur les documents d'urbanisme locaux afin de faciliter la localisation de nouvelles implantations commerciales au sein des centralités,
- Structurer l'armature commerciale à partir de l'armature territoriale :
 - Renforcer l'offre commerciale des bourgs-centres et des villes,
 - Conforter la présence d'une offre commerciale diversifiée répondant aux besoins courants sur les pôles de proximité,
 - Pérenniser l'offre commerciale de proximité existante dans les communes rurales.

3.3.2. Favoriser la pérennité du niveau d'équipements et de services en s'appuyant sur l'armature territoriale

Enjeux : Le maintien du niveau actuel d'équipements dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la culture et du sport doit pouvoir s'appuyer sur des pôles renforcés.

Objectifs :

- Adosser le développement des services et des équipements à l'armature urbaine :



- Planter en priorité les services et les équipements dans les pôles de l'armature urbaine en tenant compte, pour les choix de localisation, de leur rareté et de leurs aires d'influence,
 - Favoriser la mutualisation d'équipements à l'échelle intercommunale ou de sous-bassin de vie,
 - Utiliser les équipements sportifs et culturels structurants comme vecteurs d'attractivité pour les habitants et les touristes, notamment dans les villes et bourgs-centres concernés par des politiques de revitalisation.
- o Veiller à la bonne insertion urbaine des équipements :
- Localiser prioritairement les équipements et services publics en centre-ville et centre de village,
 - Favoriser le fonctionnement des équipements de centralité par l'amélioration des espaces publics et la qualité des accès (transports en commun, mutualisation des parkings, etc.),
 - Envisager les logiques de « pôles centraux d'équipements » proposant des synergies avec les espaces environnants ou des logiques de mutualisation entre équipements (polyvalence des locaux, espaces extérieurs partagés, etc.),
 - Relier les équipements de périphérie entre eux et avec les centres par des accès en modes doux.